

Règlement intérieur

Challenge départemental Wawrzecki

Article 1 : Organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs du Pas-de-Calais (CDJE62) organise le Challenge départemental Wawrzecki **poule haute** et prend en charge les frais d'organisation.

Le challenge départemental Wawrzecki est réservé aux clubs du Pas-de-Calais. Il se joue par équipe de quatre joueurs, en système suisse avec limitation de ELO.

Chaque club peut engager une ou plusieurs équipes.

Article 2 : Composition de l'équipe

Pour jouer au 1er échiquier le ELO doit être inférieur à 2000.

Pour jouer au 2ème échiquier le ELO doit être inférieur à 1900.

Pour jouer au 3ème échiquier le ELO doit être inférieur à 1700.

Pour jouer au 4ème échiquier le ELO doit être inférieur à 1600.

Pour une première participation, le classement à prendre en compte est le dernier classement publié.

Dans une même saison, si un joueur a déjà joué un match, le ELO à prendre en compte pour déterminer à quel échiquier il peut jouer est le ELO de sa première participation au challenge Wawrzecki poule Haute ou Basse.

Par exemple :

- *Un joueur est à 1399 pour son premier match, il peut donc jouer au 4ème échiquier. Son ELO passe à 1602, il peut continuer à jouer au 4ème échiquier.*

À l'inverse si un joueur à son ELO qui baisse, il peut descendre dans les échiquiers.

- *Par exemple, un joueur a un ELO à 1602 lors de son premier match, il peut donc jouer au 3ème échiquier. Pour la ronde suivante son ELO est de 1598. Il peut donc maintenant jouer au 4ème pour ce match et pour le reste de la saison.*

En cas d'infraction : forfait administratif pour le joueur fautif.

Si 2 joueurs ont une différence de classement ELO de plus de 100 points, le mieux classé doit être placé devant le moins bien classé.

En cas d'infraction : forfait administratif pour le joueur fautif.

Lorsqu'un club engage plus d'une équipe, un joueur ne peut jouer deux fois contre la même équipe. Un joueur qui joue trois fois pour la même équipe ne peut plus jouer dans une autre équipe. Un joueur qui a fait 3 matchs en poule Haute, toutes équipes confondues, ne peut plus jouer en poule Basse. Si une équipe transgresse ces règles, elle perd le match considéré par 3 - 0.

Article 3 : Calendrier

Le calendrier sera approuvé par le CDJE 62, sur proposition du directeur des compétitions, avant publication.

Article 4 : Lieux et heure des rencontres

Ils sont fixés par la direction de groupe.

Le Challenge départemental Wawrzecki se joue le samedi après-midi. L'heure officielle de début de rencontre est quinze heures.

Article 5 : Règles du jeu

Les parties sont jouées conformément aux règles de la FIDE.

Article 6 : Cadence

La cadence de jeu est la cadence Fischer : 1h30 + 30 sec/coup.

Article 7 : Inscription

Pas de droits d'inscription.

Les clubs confirment leur inscription en début de saison échiquéenne après réception de la fiche d'inscription envoyée par le directeur des compétitions.

S'il manque une ou plusieurs équipes, le directeur des compétitions complétera le groupe avec une (ou des) équipe(s) volontaires.

Article 8 : Rencontre

L'équipe nommée première lors des appariements est l'équipe qui reçoit, l'autre équipe est l'équipe visiteuse. L'équipe qui reçoit a les blancs sur les échiquiers impairs. L'équipe visiteuse a les blancs sur les échiquiers pairs.

Article 9 : Matériel

L'équipe qui reçoit fournit les quatre jeux, sous-jeux et pendules. En cas de difficultés, elle en informe les adversaires. Faute de quoi, l'équipe perd la ou les parties sur le matériel manquant.

Article 10 : Rôle du capitaine

Un joueur de chaque équipe joue le rôle de capitaine : il veille au bon déroulement de la rencontre en plus des obligations qui lui sont dévolues (voir règlement FIDE), il échange avec le capitaine de l'équipe adverse la liste des joueurs, les licences de chaque joueur et les vérifie.

Article 11 : Arbitre

La présence d'un arbitre est souhaitable pour le bon déroulement de la compétition.

Article 12 : Le procès-verbal de rencontre

Dès la fin de la rencontre l'arbitre complétera le procès-verbal avec les résultats des parties et du match. Le procès-verbal est signé par les capitaines et par l'arbitre

Article 13 : Comportements des joueurs

Lors de la compétition, il est interdit de fumer dans la salle de jeu.

Article 14 : Litige

Le directeur des compétitions peut prendre toute décision concernant l'application du présent règlement, s'il se présente un cas imprévu, et ce pour assurer la bonne marche

de la compétition. Un jury d'appel sera formé en début de saison, il sera composé de cinq personnes : la présidente du CDJE62, un arbitre et trois joueurs participant au challenge départemental. Sachant qu'ils ne pourront pas être juge et partie, les membres du jury d'appel résoudront les éventuels litiges.

Article 15 : Transmission des résultats

Chaque club qui reçoit doit saisir le PV du match sur le site de la FFE le soir même du match.

Article 16 : Résultats

Un match gagné rapporte trois points.

Un match nul deux points.

Une défaite ou un match perdu devant l'échiquier rapporte un point.

Un match perdu par forfait sportif rapporte zéro point.

Un match perdu à la suite de forfait(s) administratif(s) rapporte un point.

En cas de forfait, l'équipe fautive sera tenue de rembourser les frais occasionnés à son adversaire, si ce dernier et le directeur des compétitions n'ont pas été prévenus la veille au plus tard de la compétition. Le forfait est déclaré d'office à l'encontre de toute équipe ou de tout joueur ne se présentant pas dans la salle de jeu au cours des 60 minutes suivant le début du match.

Un joueur est considéré présent à partir du moment où il entre dans la salle de jeu.

Une équipe est déclarée forfait si elle ne présente pas au moins trois joueurs.

L'équipe marquant le plus grand nombre de points de partie remporte le match.

Article 17 : Cas particulier

Les matchs remis devront être joués avant la ronde suivante (N+1) et ce qu'avec l'accord du directeur des compétitions.

Lorsqu'une équipe fait 2 forfaits dans la saison, forfait général ou forfait lors de la dernière ronde, le club concerné sera exclu l'année suivante de cette compétition.

Article 18 : Classement

Le classement s'effectue dans l'ordre suivant :

1. Points de match 2. Points de partie 3. Au départage.

Le décompte des points est le suivant :

1. Points de matchs : Victoire : 3 points Match nul : 2 points
Défaite : 1 point Forfait : 0 point

2. Points de parties : Victoire : 1 point Match nul : 0 point (X)
Défaite : 0 point Forfait : 0 point

3. Le départage : différence entre les gains et les défaites.

Une partie gagnée par forfait est comptée : 3-0

Les équipes classées 7ème et 8ème sont reléguées en poule basse.

Article 19 : Remise des prix

La remise des prix se fera lors de l'assemblée générale du CDJE62 qui suit la fin du challenge.

Le 1er recevra une coupe et une pendule d'échecs.

Le 2ème un livre d'échecs.

Nouveauté : Un trophée sera également décerné au club vainqueur. Ce trophée sera remis en jeu chaque année et sera définitivement conservé par le club vainqueur après trois victoires consécutives.

Pour le CDJE62, le directeur de la compétition
Philippe Broutin